



Accident de la route

Par vald

Bonjour

L'an dernier j'ai été victime d'un accident de la route. Reconnue victime à 100%. J'avais demandé à mon assurance de me faire accompagner par un médecin si une expertise devait se faire. Silence radio de mon assurance. Toutefois j'ai pris un avocat qui m'a accompagnée mais évidemment non présent lors de la "partie médicale". J'ai été convoquée une seconde fois et déclaré rétablit. Mais là n'est pas le problème, même si des postes n'ont pas été mentionnés comme la perte de gains, les frais divers, le professionnel futur etc... que l'avocat va contester. J'aimerais donc savoir, car mon conseil étant en congés et que je viens de recevoir le compte rendu et que j'en suis malade : que puis je faire par rapport à cet absence de réponse à ma demande d'accompagnement par un médecin ? Merci d'avance. Bonne journée. (oups...je ne sais si je suis bien claire

Par chaber

Bonjour

Que dit le compte rendu médical?

Par vald

Bonjour,

Que j'ai des séquelles minimisées malgré que je continue la kinésithérapie, que mes céphalées sont soignées par le neurologue qui me reçoit etc... Donc tout est à minima et bien sur je ne suis pas ok. J'attends le retour de mon conseil pour en discuter. C'est simplement qu'en détaillant mon accident, mes sequelles etc... j'avais bien spécifiée que je voulais un accompagnement lors d'une éventuellet expertise et mon assurance n'en n'a pas tenue compte. J'estime qu'avec un accompagnement les résultats auraient certainement pu être différents, la consolidation ne serait pas présente puisqu'il y a encore des suivis médicaux. Que des postes d'indemnisations ne seraient pas manquants.

Par vald

Oups...j'oublie... comment savoir à quoi correspondent les mesures d'un rachis cervical corespondent ? certaines sont identiques à celles prises à la date de l'accident ou à 1 cm de différence. On ne peut pas dire que ce soit guerri me semble t'il !